Offre valable du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2014

## LES OFFRES NOKIA



## Z E E REMBOURSÉS SUR VOTRE NOKIA X



NDKIA X (1)
Disponible en vert, jaune, cyan, noir, blanc et rouge
DAS: 1,14 W/kg

NOKIA

## COMMENT RECEVOIR VOTRE REMBOURSEMENT?

- 1. Achetez un Nokia X entre le 01/04/14 et le 30/06/14 inclus, en France Métropolitaine, Corse et DROM-COM dans les enseignes et sites internet suivants : Carrefour, Cdiscount, Digicel, Electro Dépôt, Pixmania, Rue du Commerce et Vivre Mobile. AUDIM vous rembourse jusqu'à 20€, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme. Le remboursement ne peut excéder le prix payé, et le prix résiduel ne peut être inférieur à 1€
- 2. Remplissez le bulletin ci-dessous en majuscules ou indiquez vos coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, numéro de portable, adresse email).
- 3. Joignez impérativement au bulletin ou au papier libre :
- La photocopie du ticket de caisse ou de la facture entière prouvant votre achat d'un Nokia X, faisant apparaître le nom de l'enseigne où l'achat a été effectué ainsi que le libellé du téléphone acheté, avec son prix et date d'achat entourés ;
- L'original du code barre du mobile, composé de 13 chiffres (à découper sur l'emballage)
- L'original de la vignette IMEI, composée de 15 chiffres (à découper sur l'emballage)
- Un RIB ou tout document avec obligatoirement votre n° IBAN BIC
- 4. Envoyez l'ensemble des éléments de votre dossier dans une enveloppe suffisamment affranchie avant le 16/07/2014 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

## 20€ REMBOURSES SUR NOKIA X OPERATION N° 5310 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
	Ville :
Téléphone :	
E-mail :	

NB: Cette adresse ne sera pas transmise à des tiers. Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour bénéficier de l'offre.

☐ En cochant cette case, j'autorise Nokia France à me communiquer des informations et des offres promotionnelles.

\* Offre promotionnelle réservée aux particuliers et valable en France (Corse et DROM-COM inclus) du 1er avril au 30 juin 2014, permettant d'obtenir le remboursement différé et dans la limite du prix payé, d'un montant de 20€ pour l'achat d'un Nokia X (voir enseignes et conditions sur nokia.fr). La demande de remboursement est à effectuer avant le 16/07/2014 (cachet de La Poste faisant foi). Seules les demandes comportant l'ensemble des pièces et informations demandées sur ce coupon seront prises en compte. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 30/09/2014. Remboursement du client dans le délai maximum de 6 à 8 semaines suivant la réception de la demande dûment complétée. Offre limitée à un seul remboursement par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou BIC/IBAN). Offre non cumulable avec une autre offre promotionnelle en cours. Dans la limite des stocks disponibles. AUDIM se réserve le droit discrétionnaire de suspendre. modifier ou/et annuler la présente offre de remboursement en cas de nécessité. En adressant sa demande le client accepte que toutes vérifications de ses coordonnées puissent être effectuées par son partenaire HighCo Data et reconnaît que les informations demandées sont obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'offre. Ces informations sont destinées à HighCo Data uniquement et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation de ses données personnelles en écrivant à l'adresse de l'opération (le timbre de la demande n'est pas remboursé). Concernant les DROM ET COM (Guadeloupe, Guyane, Martinique), des frais bancaires à la charge du participant pourraient éventuellement être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Coloris des produits Nokia disponibles selon les points de vente et revendeurs agréés, et dans la limite des stocks disponibles. Nokia est une marque déposée de Nokia Corporation. Les autres noms de produits et de sociétés mentionnés sont des marques déposées ou des noms commerciaux appartenant à leurs propriétaires respectifs. (1) Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Visuels non contractuels. Tous droits réservés. © 2014 Nokia. R.C.S. Nanterre B 493271522.